

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 27 juin 2014
Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2013
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2013 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 448'994.23**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2013 de **Fr. 529'000.--**

Terrain des Sports (Centre sportif) Fr. 39'700.--/ Collège des Guébettes, Fr. 207'000.--/
Salle de gymnastique, Fr 187'500.--/ Routes (gare/Bourg de Jougne) Fr. 75'100.--/
Epurateur (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- / Epuration Fr 10'600.--

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 162'069.56**

Après délibération, les comptes communaux 2013 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la commission des finances et à la commission de Gestion pour l'exercice 2013

l'atteste :

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 27 juin 2014